6e ANNÉE, N° 306. — JEUDI, 29 MAI 1851.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal à Galata.

Dans les Villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez M. G. Muir, libraire.

A Marseille, chez Mme veuve Camoin et Cie.

A Londres, chez MM. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 7, St Ann's Lane, general Post Office.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Constantinople..... un an, 8 colonat.
6 mois, 4 »
Provinces et Etranger. un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du G.-S.

Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 29 Mai.

Dans cet article qui termine la première partie de son travail sur la Thessalie, M. Jonesco passe rapidement en revue les questions qu'il a traitées dans les précédens articles et les résume brièvement, sans négliger, cependant, d'ajouter aux preuves déjà fournies par lui, de nouveaux exemples qui viennent à l'appui de ses appréciations. Après avoir établi la production du métayer, indiqué de quelle façon se fait le partage des produits, la part qui revient à l'Etat et à chacun des associés, le métayer et le propriétaire, il arrive à conclure que ce dernier se trouve toujours en perte, ce qui amène M. Jonesco à dire qu'en Thessalie, c'est surtout du sort du propriétaire qu'il faut s'occuper; car, en général, dans le partage des produits, la perte qui résulte pour lui est de 75 0/0. Après avoir démontré que c'est dans la condition du métayer qu'il faut chercher la raison de la prospérité ou de la ruine du propriétaire, il donne le moyen qui lui semble le plus capable de remédier à ce déplorable état de choses qu'il constate, du reste, de la matière la plus évidente, en établissant par des chiffres le revient de deux villages, l'un pauvre et l'autre riche. Ce moyen, selon M. Jonesco, c'est l'enrichissement du métayer, c'est-à-dire, faire des avances suffisantes au métayer, lui donner tout le temps nécessaire pour payer sa dette, et surtout émanciper le métayer pauvre de l'exploitation du métayer riche, par l'avance de l'instrument de travail, du bœuf. Tous ces moyens, M. Jonesco les a déjà indiqués; il les résume dans cet article et annonce la seconde partie de son travail dans laquelle il traitera des moyens d'enrichir le métayer et de donner des bénéfices aux propriétaires:

LE COMPTE DE LA PRODUCTION.

Après avoir passé en revue toutes les phases de la production agricole de la Thessalie et après avoir vu les avances que les propriétaires font aux métayers, la production des métayers, ainsi que les principes adoptés dans le partage des produits, nous devons liquider le compte des associés, afin de connaître quels sont les pertes et les profits de l'industrie agricole dans cette belle province de l'Empire Ottoman.

Pendant toute la durée de la production, le capital engagé passe par un grand nombre de formes qu'il est utile de connaître. C'est ce qui a nécessité la tenue des livres dans toutes les entreprises industrielles, parce qu'elles en reçoivent des avertissemens utiles et opportuns. Les cultivateurs qui administrent bien leurs exploitations rurales, ont toujours devant eux la comptabilité qui les aide à mettre de l'ordre dans leurs affaires, et a ne se ruiner jamais. Les producteurs de la Thessalie exploitent le sol, sans tenir des livres; car leurs registres ne méritent pas le nom de comptabilité, et ils sont dans l'impossibilité de se rendre compte, soit des profits qu'ils obtiennent de la culture, soit des opérations qui peuvent fructifier ou perdre les capitaux confiés à la terre. En un mot, ces producteurs ne raisonnent sans s'en douter. Les opérations de la culture sont enveloppées de ténèbres et font naître le mécontentement des métayers et le peu de prospérités.

L'équilibre entre le capital et le travail, l'harmonie entre les producteurs, et la justice entre le métayer et le propriétaire doivent être établis par le poids des chiffres et par le flambeau que la comptabilité rend communément allumé. Sinon, la production n'a pas la conscience de son état actuel et ne peut entrer dans la voie qui assure un avenir prospère au métayer et au propriétaire. La culture de la Thessalie, abandonnée au hasard, ne peut donner que ce qu'elle donne.

Un œil de vigilance et de travaux pénibles s'est écoulé, il est temps que chacune reçoive la récompense des services productifs qu'ils a rendus à la culture. L'ouvrier doit toucher le prix de son temps qui est son capital; le propriétaire, la rente du sol qui est sa fortune; le capitaliste, l'intérêt de l'argent qui a été engagé; et enfin l'Etat, les moyens nécessaires à la conservation et à sa prospérité. Nous tenons dans nos mains les produits pour les valeurs qui doivent être maintenant remboursées à ceux qui les ont avancées. Les produits obtenus, longtemps exposés à toutes les intempéries des saisons, sujets à la destruction des parasites, des maladies et des animaux nuisibles, vont nous dédommager de tout ce que nous avons sacrifié pour la vie. C'est dans leur valeur que nous trouverons les valeurs consommées et le bénéfice. Quelle est donc la valeur de ces produits obtenus? Avons-nous fait une bonne ou une mauvaise campagne? Avons-nous perdu ou gagné? C'est ce que nous allons voir.

Dans l'article intitulé: *Les avances du propriétaire*, nous avons constaté que, dans l'état actuel de la production, la moyenne de ces avances est de 1330 piastres.

Dans l'article intitulé: *La production du métayer*, nous avons constaté qu'elle est aujourd'hui, en moyenne, de 1500 piastres.

Dans l'article sur *le partage des produits*, nous avons vu que l'état doit en prendre la dixième partie, le propriétaire un tiers du reste, et les métayers les deux autres tiers.

Balançons tous les comptes entr'eux pour les fermer et les réduire à un seul, à celui des pertes et profits.

De la somme de la production moyenne d'un métayer, qui est de 1500 piastres, nous déduisons la dîme, 150 piastres, et nous partageons les 1350 piastres restantes. Le propriétaire prend le tiers, c'est-à-dire 450 piastres, et le métayer les deux tiers, c'est-à-dire 900 piastres.

Quel est maintenant le résultat définitif de la production?

Ayons le courage de l'énoncer. Le propriétaire de la Thessalie qui a avancé 1330 piastres a son associé, le métayer, obtient, à la fin de l'année agricole, 450 piastres, c'est-à-dire, d'abord une perte de l'intérêt et ensuite une diminution même du capital; car il ne prend de cette somme que 450 piastres; la perte est de 870 piastres, c'est-à-dire de 75 pour 0/0.

Le propriétaire a perdu et perd tous les ans les deux tiers de ses avances! La belle affaire que l'entreprise de l'exploitation du sol en Thessalie! Le propriétaire avance 1330 piastres et n'en obtient que 450; et pour cette perte, il ne peut se consoler par l'excédant d'une année heureuse qui compensera le déficit d'une année mauvaise; car cette année mauvaise est l'état normal de la production, en dehors de toutes les calamités qui désolent l'industrie agricole. Ce qui rend ce résultat excessivement triste, c'est qu'il provient en tout de l'homme et non pas des influences atmosphériques et autres indépendantes de la volonté du cultivateur. Sous le coup de la perte permanente des deux tiers du capital engagé, les propriétaires s'épuisent et tombent dans un découragement et une inaction d'autant plus nuisible, qu'au lieu de remonter à la racine du mal, ils s'en tiennent aux palliatifs, beaucoup sont portés à préparer des pièges pour attraper quelque chose des deux tiers du métayer. Plus ils en prendront, plus ils les appauvriront et plus leurs pertes s'accroîtront; car elles vont en proportion de la force du métayer. Sa force est continuellement diminuée par le système de les endetter, système qui agit sur eux de la même manière que l'eau qui coule sur le roc. Le propriétaire perd chaque année 870 piastres pour chaque métayer. Voilà le résultat du compte des pertes et profits de la production de la Thessalie!

Le résultat est si clair, il ruine les propriétaires d'une manière si évidente, qu'il est impossible de ne pas aviser aux moyens qui sont capables de le faire disparaître.

Puisque nous récapitulons tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur la production de la Thessalie, et dressant le compte des pertes et profits, n'oublions pas les 500 métayers que nous avons toujours pris pour l'exemple de nos démonstrations précédentes. Ils reçoivent chaque année du propriétaire 750,000 piastres, ils ne lui en restituent que 250,000; il lui mangent donc, tous les ans, un demi million. Pour balancer le compte entre ces métayers et les propriétaires, il faudrait que la production fût doublée, ce qui doublerait aussi les revenus du trésor impérial, en même temps qu'on éviterait aux propriétaires une perte annuelle d'un demi-million.

Dans notre travail, nous avons touché cette question et nous avons dit que, pour accroître la production, il faut enrichir le métayer; nous disons maintenant que, pour faire disparaître la perte annuelle qu'éprouvent les propriétaires, il faut encore enrichir le métayer.

Pendant que nous cherchions à connaître l'état actuel de la production de la Thessalie, nous avons indiqué le remède à côté du mal. Ce remède se compose d'un grand nombre d'ingrédiens parmi lesquels nous rappelons la mesure de donner des bœufs aux métayers pauvres pour les émanciper de l'exploitation des métayers riches, et de mettre de côté la semence avant le partage des produits. Ce sont deux moyens qui viendront se combiner avec tous ceux que nous allons indiquer par la suite.

Nous avons dit que ces moyens sont à la portée des propriétaires; et, comme nous venons de le démontrer, si les propriétaires éprouvent les plus grandes pertes de l'exploitation du sol par le métayer, nous devons en conclure que les propriétaires sont le plus intéressés à faire disparaître cette perte à l'appui de cette opinion, nous prenons la décision du congrès central d'agriculture de Paris. La question du métayage ayant été posée au congrès, elle a été discutée dans le sein de la commission dont M. Barri était le rapporteur, et le congrès, après avoir écouté les excellentes observations du comte de Gasparin, a adopté la conclusion suivante: «Il est désirable qu'autant que le propriétaire concourt de son intelligence, de sa volonté et de ses capitaux à l'exploitation de la métairie.

Si les propriétaires de la Thessalie ne suivent pas l'avis de tous les hommes les plus compétents en ces matières, ils éprouveront des pertes continuelles, et les pertes sont énormes, lorsqu'on voit plus de 600 villages habités par plus d'un demi-million d'âmes, dont la subsistance est assurée par le métayage. Nous prendrons deux villages, l'un composé de métayers pauvres, et l'autre de métayers riches, pour donner aux propriétaires la dernière démonstration de ce que nous demandons d'eux dans leur propre intérêt.

Dans la vallée d'Alassona il se trouve 10 métayers habitant le village nommé Velechnik. La récolte de ces 10 métayers a été, en 1850, de:

	blé, seigle, orge, maïs, coton, sésame
ulchek	611, 136, 164, 79, 197, 980

En déduisant la dîme de 61, 13, 16, 7, — 90

Il reste la somme à partager 550, 123, 149, 63, — 880

Le tiers du propriétaire, est de 183, 41, 49, 23, 294

Les frais communs de ces deux, p. 23, 8, 10, 8, 1

La valeur tot. du tiers du propr. 23 7/9 | 128 | 139 | 185 | 197 | 294

La somme totale est de 3,863 piastres, ce qui fait 387 piastres de revenu pour un métayer qui a reçu une avance du propriétaire de 1,330 piastres, c'est-à-dire, que chacun de ces métayers fait éprouver au propriétaire une perte de 943 piastres.

A côté de cet exemple, nous en citerons un autre qui montrera que, plus le métayer est riche, plus les pertes du propriétaire diminuent. La récolte de 1850 de 30 métayers habitant, dans la vallée de Tempé, le village de Lasphohori, a été de mais, haricots, sésame, coton

	kilots	18	1/2,	12	140,	1094,	632
En déduisant la dîme		18	1,	1	420,	190.	63
Il reste la somme à partager.....		1657	1/2,	12	820,	904,	569
Le tiers du propriét.		616,		4	273,	301,	189
Le prix des deurées p.		50,		1.		1 1/2,	1/2

La valeur totale du tiers du propriét. 30800 + 4273 + 451 + 95

La somme totale est de 35,618 piastres, ce qui fait 1,187 piastres pour le revenu d'un métayer.

Le métayer pauvre de Velechnik rapporte 387 piastres par an, ce qui fait une différence de 800 p. entre le travail du métayer riche et du métayer pauvre. Sur les 30 métayers de Lasphohori, il n'y en a que 20, qui soient riches; ils sont pauvres, ce qui fait que, même dans ce village, le propriétaire perd 123 piastres sur chaque métayer. Si tous les métayers étaient riches, non seulement le propriétaire n'éprouverait aucune perte, mais il pourrait réaliser un bénéfice. Par exemple, le métayer de Michoun-Hadji-Dimo a produit, en 1850:

	en blé,	seigle,	orge
	800,	2,000,	32
En déduisant la dîme	80,	25,	2
Il reste à partager la somme	720,	225,	23
Le tiers du propriétaire	90,	75,	7
Le prix des deurées p.	14,	8,	10
Sa valeur totale du tiers	1260,	+ 300,	+ 70

La somme totale que ce métayer riche a rapportée au propriétaire est de 1720 piastres pour 1330 piastres à lui avancées. Il a donc remboursé l'avance du propriétaire, et, de plus, encaissé, en même temps, un profit de 390 piastres. C'est là ce que nous appelons un bon résultat. Le profit est produit par le métayer riche, et la perte par le métayer pauvre. De ces faits irréconsables on doit conclure avec nous qu'il faut enrichir le métayer; car, avec le métayer pauvre, la production de la Thessalie est en perte. C'est encore le dernier résultat de nos investigations que nous terminons la première partie de notre travail sur la production de la Thessalie. Nous allons passer à la seconde partie, dont le but est d'indiquer aux propriétaires qui veulent diminuer, et même faire disparaître les pertes, les moyens d'enrichir le métayer, et d'accroître, en même temps, leurs profits, le bien-être des populations et les revenus du trésor impérial.

J. Jonesco.

Dans notre précédente feuille, nous avons publié un office princier que le hospodar de Moldavie a adressé au conseil administratif à l'occasion de l'évacuation des provinces danubiennes. Nous publions aujourd'hui l'office princier que, dans cette même circonstance, le hospodar de la Valachie a adressé, sous la date du 12 mai, au conseil administratif de cette principauté.

« Leurs Majestés Impériales le Sultan et l'Empereur de Russie retirent en ce moment leurs troupes respectives de la Valachie et de la Moldavie.

« Les Hospodars, dans le cercle tracé par les lois et les immunités locales garanties en faveur des deux provinces, restent exclusivement chargés et responsables de maintenir l'ordre public.

« Durant le séjour des troupes impériales ottomane et russe, les Hospodars, en présence des Commissaires extraordinaires nommés par les deux Hautes Cours, se sont occupés à améliorer la direction des diverses branches de service, à remanier et épurer les lois, à consolider les bases d'une tranquillité durable.

« Dans le double but de mieux garantir les droits des propriétaires fonciers et de soulager les cultivateurs, des réformes ont été introduites aux règlements organiques. Les dignités supérieures de l'église étant devenues vacantes, de nouveaux pasteurs spirituels ont été choisis parmi les membres les plus respectables du clergé.

« Tout le monde sait que l'occupation militaire de ces contrées a été amenée par les événemens désastreux qui, en 1848, ont eu lieu dans la ville de Bucarest et dans quelques autres parties de la Valachie.

« Les révolutionnaires sont un moment parvenus alors à tromper la bonne foi d'un certain nombre de crédules et ils ont, par conséquent, compté sur la réussite de leurs intrigues! Mais l'illusion a complètement disparu avec l'apparition des troupes, et on s'est aperçu tout de suite combien était perfide la voie dans laquelle on voulait entraîner le pays.

« Que la fraîche expérience du passé serve donc à éclairer chacun sur ses devoirs.

« Pasteurs spirituels, fonctionnaires publics, officiers et soldats des milices, vous êtes vitrés dans la campagnes! que nul ne se laisse plus séduire par des intrigues et de fallacieuses suggestions. Que les hommes citoyens se livrent tranquillement à leurs travaux, certains comme ils sont de la haute et tutélaire autorité qui veille à leur sûreté.

« Les deux armées Impériales d'occupation laissent les Principautés dans une tranquillité parfaite. Elles retirent à tous les honnêtes habitans du pays la confiance la plus entière par leur respect et par leur soumission, dans la tâche qui lui est imposée de consolider cette tranquillité et de veiller au progrès de la prospérité de toutes les classes de la société.

« Si, contre toute attente et pour notre plus grand malheur, des malfaiteurs trouvaient le moyen de troubler la tranquillité dont nous jouissons, nous pouvons déclarer dès à présent et de la manière la plus positive que la répression en sera aussi immédiate que sévère: car il nous a été notifié qu'on a déjà avisé aux mesures les plus efficaces à employer dès les premiers désordres qui menaceraient sérieusement le repos public.

« Le Conseil Administratif donnera au présent office toute la publicité requise.»

MEMORANDUM *adressé à tous les chefs de mission sous la date du 25 mai.*

Par suite d'un accord contraire aux réglemens, les locataires et les propriétaires de boutiques, magasins et maisons, à Constantinople et dans ses environs, ne se conforment pas à ce qui est prescrit relativement aux contrats et aux garanties que doivent donner les locataires; ou bien les contrats, une fois passés, sont continués à four expiration sans être renouvelés légalement, ce qui fait que des gens sans aveu s'introduisent, et et là, et portent atteinte à la tranquillité et à la confiance publiques dont le maintien est le but principal des contrats. Afin de remédier à cet état de choses, il vient d'être décidé que, dès que l'autorité sera informée qu'une propriété a été louée sans les garanties que les locataires doivent donner, et qu'un contrat expiré est continué sans être également renouvelé, cette propriété sera fermée et ne pourra être rouverte que lorsque le locataire aura donné la caution requise et obtenu un contrat en règle.

Les représentans des puissances amies sont priés de porter cette décision à la connaissance de leurs sujets et de leur donner les instructions nécessaires, afin qu'ils ne contreviennent pas à l'avenir aux réglements des contrats.

Dans un de nos précédens numéros, nous avons fait connaître à nos lecteurs, d'après le général Andréossy, ancien ambassadeur de France à Constantinople, l'admirable système hydraulique qui alimente d'eau potable Constantinople et ses faubourgs. Aujourd'hui nous donnons la suite de ce travail intéressant, c'est-à-dire les ouvrages d'art qui composent l'ensemble du système dont nous venons de parler.

OUVRAGE D'ART DES CONDUITES DES EAUX AMENÉES A CONSTANTINOPLE POUR LES BESOINS DE CETTE CAPITALE.

L'Aqueduc Coudé, le long Aqueduc et l'Aqueduc-de-Justinien, sont dans le voisinage du village de Pyrgos. Leurs distances forment un triangle isocèle, dont celle du long Aqueduc à l'Aqueduc-de-Justinien est la base, qu'a deux mille toises de longueur, et dont les deux autres côtés qui se réunissent à l'Aqueduc-Coudé ont quinze-cents toises chacun. Les eaux de Pyrgos, conduites en ordonnance de l'Aqueduc-Coudé au long-Aqueduc, et à peu-près à égale distance de l'un et de l'autre.

Le Bach-Havouz de Pyrgos se trouve dans l'intérieur de ce triangle, sur la direction de Pyrgos et de l'Aqueduc-de-Justinien, à huit-cents toises de cet aqueduc, et à six cents du village. On évalue à huit mille cinq-cents toises la distance de Pyrgos à Egri-Kapou.

Aqueduc-Coudé de Pyrgos. (1) — Cet aqueduc donne passage aux eaux de la vallée de Belgrade. Il est composé de deux branches, dont l'une ayant soixante-trois toises de longueur, est placée sur le terrain naturel, et sert à conduire le conduit des eaux de Belgrade. L'autre branche, qui forme un angle presque droit avec la première, a cent-huit toises de longueur; elle est établie sur la vallée de Pyrgos, qu'elle traverse d'une berge à l'autre. Cette seconde branche est composée de trois rangs d'arcades, dont les ouvertures vont en augmentant du dernier rang à l'autre, jusqu'à celui d'en-bas. Il est évident que cette disposition donne à l'aqueduc une solidité plus grande, que si les pieds droits des arcades des différens étages se correspondaient; et la perspective fait disparaître à l'œil l'inégalité de largeur qu'elles présentent dans leur élévation. Les arcades des deux rangs supérieurs sont à plein-cintre; celles du rang inférieur sont à tiers-point, ou cintres-gothiques. Le rang du milieu est composé de dix arcades, et le rang supérieur de vingt et une. Leurs pieds droits sont percés d'ouvertures voûtées qui élargissent l'aqueduc, et offrent une galerie pour passer d'un côté à l'autre de la vallée. Cet aqueduc, dont l'épaisseur est de trois toises trois pieds à la partie inférieure, n'a que une toise cinq pieds à la partie supérieure, de manière que chacune de ces faces forme un talus assez marqué. Le massif de la maçonnerie ainsi diminué fait reposer sur une plus grande base les assises à mesure qu'elles s'élèvent, ce qui contribue à donner tout à la fois de la légèreté et de la solidité à la construction entière. Cette solidité est encore augmentée par huit petits contreforts adaptés aux files du rang inférieur, et qui s'élèvent jusqu'à la naissance des arcades du second rang. La hauteur de l'aqueduc, depuis le niveau des eaux de la vallée jusqu'à la partie supérieure, est de dix sept toises quatre pieds; le troisième rang d'arcades porte le conduit où coulent les eaux; il est couvert en dalles jointives formant talus, pour empêcher les eaux de pluie d'y pénétrer et leur procurer un prompt écoulement. La hauteur de l'aqueduc-Coudé, établie sur celle de la face du contrefort, est composée de douze arcades à plein-cintre en formant qu'un rang d'arcades.

L'Aqueduc-Coudé de Pyrgos ne peut pas être d'une époque très-reculée, puisque les arcades de son étage inférieur sont à cintres-gothiques; ces sortes d'arcades n'ont été introduites dans l'architecture que depuis le douzième siècle. Quoique cet ouvrage ait pas assez été entretenu en pierre de taille, il plaît par la belle proportion de toutes ses parties, et par la disposition régulière des matériaux dont il est composé. La forme pyramidale de bas en haut qu'ont reçue les massifs de la maçonnerie, et celle de haut en bas qu'on a donnée aux voûtes, ont concouru à établir dans toutes les parties de l'Aqueduc-coudé, avec le moins de pression verticale possible, cet équilibre de résistance qui se suffit à lui-même, et rejette l'emploi parasite des tirans et des agrafes, toujours insuffisant et souvent dangereux lorsque la masse totale a réellement besoin de leurs secours.

Le Long-Aqueduc. — Cet Aqueduc, plus imposant peut-être par son étendue que l'Aqueduc-Coudé, ne réunit pas à beaucoup près comme celui-ci la régularité du dessin au choix et à la disposition des matériaux; aussi présente-t-il des dégradations considérables. Le Long-Aqueduc, tel qu'il existe, est évidemment un ouvrage des Turcs, c'est-à-dire qu'il a été reconstruit par eux. Cet Aqueduc est composé de deux rangs d'arcades à cintres-gothiques. Le rang inférieur renferme quarante-huit arcades, et le rang supérieur cinquante. La longueur du Long Aqueduc est de trois cent cinquante huit toises, et sa hauteur de trente toises.

Bach-Havouz de Pyrgos. — Les Bach-Havouz sont des bassins ordinairement de forme circulaire; placés dans des ravins, ils sont destinés à recueillir des eaux détournées de leur direction naturelle, pour recevoir une autre direction. Les eaux y arrivent et en sortent par des conduits voûtés. Il y a en outre un troisième conduit également voûté, qui sert à reporter le trop plein du bassin dans le lit naturel du cours d'eau.

Les Bach-Havouz établis dans le voisinage des Bend, et ceux dont nous venons de parler, ont une destination analogue. Les derniers peuvent être appelés Bach-Havouz de dérivation, les autres Bach-Havouz de distribution, en ce qu'ils reçoivent les eaux qui sortent d'un Bend, et leur donnent ensuite des directions déterminées.

Les eaux qui passent sur l'Aqueduc-Coudé et sur le Long-Aqueduc arrivent au Bach-Havouz de Pyrgos par deux conduits voûtés différens et en sortent réunies dans un seul, qui les porte à l'Aqueduc-de-Justinien.

Le Bach-Havouz de Pyrgos est circulaire; il a trente pieds de diamètre dans œuvre, et la maçonnerie qui en forme le pourtour, trois pieds six pouces d'épaisseur. Une plate-forme de quatre pieds de largeur règne en dedans autour de ce mur d'enceinte. Une porte et deux escaliers, dont l'un arrive sur la plate-forme, et l'autre descend jusqu'au fond du bassin, donnent la facilité de visiter les conduits, et d'y faire les réparations nécessaires. Le Bach-Havouz de Pyrgos ne présente rien de particulier sous le rapport de l'art; mais la détermination de son emplacement, soumisé à des considérations topographiques assez délicates, mérite de fixer l'attention par la manière dont elle a été effectuée.

Aqueduc-de-Justinien. — Cet Aqueduc est placé sur une vallée dans laquelle coule le Cidaris des anciens, appelé aujourd'hui *Ali-Bey-Sou*. Il est composé de deux rangs de grandes arcades à cintres-gothiques, qui ont chacun quatre de ces arcades. Celles de l'étage inférieur, de huit toises quatre pieds d'ouverture, sont plus grandes que celles de l'étage supérieur; celles-ci n'ont que six toises quatre pieds six pouces. Ces arcades sont séparées par des files contre-forts auxquelles s'arcboutent en dehors, et sur chaque face, des contreforts prismatiques à bases triangulaires, tranchés diagonalement, de manière à se terminer par le haut en ligne droite; ils se coupent sur leurs surfaces en différens sens, et présentent des raccordemens habilement exécutés. On a pratiqué au milieu de ces piles, à trois différentes hauteurs, de petites arcades, qui, sans nuire à la solidité de l'aqueduc, ont eu pour but de diminuer la dépense de construction, et d'alléger le monument. Les piles du second rang sont régulièrement percées dans le sens de la longueur de l'aqueduc, par des passages voûtés de quatre pieds de largeur, parcils à ceux de l'Aqueduc-Coudé et ayant le même objet, celui d'alléger l'aqueduc et de fournir une communication d'une rive à l'autre. La longueur de l'Aqueduc-de-Justinien est de cent vingt toises, et sa hauteur de dix huit toises. Les piles ont au niveau du terrain huit toises trois pieds d'épaisseur, pris dans leur milieu. Le conduit des eaux a deux pieds environ de largeur sur quatre de hauteur; il est couvert par des dalles formant un toit à deux égoûts.

L'Aqueduc-de-Justinien est établi d'une manière extrêmement solide; et malgré le peu de soin qu'on apporte à son entretien, il semble devoir braver les siècles. Cet aqueduc et l'Aqueduc-Coudé sont deux ouvrages extrêmement remarquables parmi ceux qui nous restent des empereurs grecs, l'un par la grandeur de sa construction, l'autre par l'élégance du dessin et la proportion des diverses parties entre elles. Après avoir vérifié les principales distances qui séparent l'Aqueduc-de-Justinien, je me suis assuré qu'on peut compter sur l'exactitude du plan que M. le baron de Tott en avait levé, et que M. Guys a publié dans le tome second de son *voyage littéraire de la Grèce*.

L'Aqueduc que nous venons de décrire n'a pas été construit par Justinien, quoiqu'il porte le nom de cet Empereur. Procope, dans son *livre des Edifices* qu'il a composé à la gloire de ses monumens élevés par Justinien, ne parle pas de celui-là. Le livre des Edifices est, à la vérité, une des moindres productions de Procope; mais il est curieux en ce qu'il renferme l'enumération de la prodigieuse quantité d'ouvrages de magnificence et d'utilité publique dont l'ouvrage des délices fit de monumens religieux que Justinien fit construire, pendant la longue durée de son règne, sur tous les points et jusqu'aux extrémités de son Empire.

D'autres auteurs ont attribué cet Aqueduc à Andronic Cosmène, qui fut élu Empereur en 1183, et ne régna pas tout-à-fait deux ans. Gyllius paraît avoir adopté cette opinion. Il prétend qu'Andronic entreprit de conduire les eaux de Belgrade à Constantinople par des aqueducs très élevés, situés dans le voisinage de Pyrgos, et par des canaux souterrains. Mais Nicetas-Choniates, contemporain de Cosmène et de Zonare, dit qu'Andronic Cosmène fit *renouveler* ces ouvrages; ce qui suppose qu'ils existaient avant lui. On ne peut effectivement douter que la conduite d'eau de Belgrade ne fut contemporaine de la plupart des grandes citernes que l'on voit encore dans la capitale de l'Empire Ottoman, et dont les plus considérables furent élevées à Constantin. Il y porte effectivement l'empreinte de la grandeur romaine; car on sait que cet Empereur eût l'ambition de faire de sa nouvelle ville une seconde Rome, en y élevant des monumens pareils à ceux que l'on admirait dans son ancienne capitale. La conduite des eaux pour alimenter cette théorie n'était pas ce qu'il y avait de moins remarquable, et ce qui aujourd'hui même est un fait pour exciter l'admiration. Si ces monumens éton-

(1) On l'appelle ainsi, parce qu'il est formé de deux parties en équerre entre elles.